Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260128-06_01_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 28 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

Le mercredi vingt-huit janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi vingt-deux janvier conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 24	Nombre de votants : 27
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 27
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, Mme CÖENT Annie, Mme FONTENAY Julie, M. MENEUST Philippe, M. DELINOTTE Thibault.

Absents Excusés :

M. JULIEN Loïc procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme LESAGE Catherine procuration à M. GUÉRET Sébastien, M. BELLANGER Rodolphe procuration à Mme CÖENT Annie, M. CHAHID Mohamed M. GUETTE Christian.

Mme Nolwenn BOZEC a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 22 janvier 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 est lu et arrêté.

06_01_2026 – URBANISME – PROCES-VERBAL DE REMISE D'OUVRAGES GENERALE

M. MORVAN, Adjoint à l'Urbanisme et aux Travaux, informe le Conseil Municipal que SNC MELODY, aménageur de l'opération comprenant le collectif ARCH IMMOBILIER, les lots individuels et la voie de bouclage Allée de la Grange, a sollicité auprès des collectivités la remise des ouvrages correspondants à leurs champs de compétence. Cela concerne la voirie et ses dépendances ainsi que les réseaux.

Dans ce cadre, le Procès-Verbal de Remise d'Ouvrages Générale a été établi en 4 exemplaires pour signature des parties, suite à la constatation de leur conformité.

Concernant la commune de Noyal-Châtillon sur Seiche, les ouvrages remis sont les espaces verts situés entre la nouvelle portion de l'allée de la Grange (voie de bouclage) et la RD34, comprenant l'emprise du bassin tampon.

Il est précisé que le transfert de propriété des terrains d'assiette correspondants aux ouvrages remis, tels qu'ils sont délimités à l'annexe 2 du PVROG ci-jointe, interviendra par acte authentique.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260128-06_01_2026-DE

- **Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le PVROG et ses annexes ci-joints et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout acte et document y afférent.**

ANNEXE N°5 – PVROG ET SES ANNEXES

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

